

■ **Pascal Mariéthoz Gypserie-peinture Sàrl**, à Saxon, CH-621.4.007.551-4, Chemin du Soleil 14B, 1907 Saxon, nouvelle société à responsabilité limitée. Date des statuts: 22. 02. 2008. But: exploitation d'une entreprise de gypserie-peinture, papiers peints; tous travaux liés à la construction; réfection, rénovation, transformation de bâtiments; achat, vente et commerce de tous produits liés à cette exploitation (cf statuts). Capital social: CHF 40'000.-. Faits qualifiés: apports en nature et reprise de biens: selon convention du 22.02.2008 et bilan arrêté au 01.01.2008, sont apportés à la société des actifs et passifs de l'entreprise individuelle 'Pascal Mariéthoz', à Saxon. Les actifs s'élevant à CHF 104'281.30 et les passifs à l'égard des tiers à CHF 58'604.30, l'actif net est de CHF 45'677.-. Apport accepté pour ce prix en échange duquel sont remises à l'apporteur les 40 parts de CHF 1'000.- qui constituent le capital, le solde de CHF 5'677.- étant inscrit au passif du bilan en sa faveur. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Organe de publication: FOOSC. Communication de la société aux associés par écrit ou par courriel. Selon déclaration du gérant du 22.02.2008, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Personne inscrite: Mariéthoz, Pascal, de Nendaz, à Martigny, associé et gérant, avec signature individuelle, pour 40 parts sociales de CHF 1'000.-.

Journal no 301 du 28.02.2008
(04373040 / CH-621.4.007.551-4)